

FICHE INFO



EUROPE DIRECT
Strasbourg

Construction—Union européenne—Institutions européennes

L'essentiel sur l'Union européenne

L'Union européenne (UE) est « l'association économique et politique » **de 27 Etats** appartenant au continent européen : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

A l'heure actuelle, neuf pays sont officiellement candidats pour intégrer à leur tour l'Union européenne : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine

Objectifs de l'UE

L'Union européenne a pour objectif :

- de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples;
- d'offrir un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures;
- de promouvoir le développement durable fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie de marché hautement compétitive garantissant le plein-emploi et le progrès social, ainsi que la protection de l'environnement;
- de lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination;
- d'encourager le progrès technologique et scientifique;
- de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres;
- de respecter la richesse de sa diversité culturelle et linguistique;
- d'établir une union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro.

Fonctionnement de l'Union européenne

L'organisation et la structure juridique de l'Union européenne sont fondées sur des traités ratifiés par les Etats membres.

Le dernier traité qui a été ratifié est le traité de Lisbonne : il fixe l'ensemble des compétences de l'Union européenne.

L'UE est une organisation qui agit sur la base des compétences que les Etats lui ont transféré. Tout au long de la construction européenne, l'UE a reçu de plus en plus de compétences.

L'étendue des compétences de l'Union européenne dépend des domaines concernés :

- soit les Etats ont décidé de transférer l'intégralité de leurs compétences dans un domaine ; dans ce cas, cela signifie que les Etats ne peuvent plus intervenir seuls : c'est par exemple le cas en matière commerciale, agricole ou monétaire. On parle alors pour l'UE de **compétences exclusives** ;
- soit les Etats n'ont transféré qu'une partie de leurs compétences, si bien qu'ils peuvent continuer à agir à côté de l'UE. On parle alors de **compétences partagées**. Il s'agit en réalité du cas le plus fréquent. L'Union européenne agit alors à la place des Etats si l'action commune est considérée comme plus efficace que celle des Etats agissant séparément (selon le principe de subsidiarité);
- existe enfin une dernière catégorie de **compétences dites d'appui** : dans ce cas, la compétence principale reste du ressort des Etats membres, mais l'UE peut appuyer leur action. C'est le cas en matière de recherche, ou bien encore en matière de santé publique.

Des institutions propres

L'Union européenne a ses propres institutions et instances européennes :

- le Parlement européen ;
- le Conseil de l'Union européenne (des Ministres) ;
- la Commission européenne ;
- le Conseil européen (réunissant périodiquement les Chefs d'Etat ou de Gouvernement) ;
- la Cour de Justice de l'Union européenne ;

- la Banque centrale européenne ;
- la Cour des comptes européenne ;
- le Médiateur européen ;
- le Comité économique et social européen (organe consultatif) ;
- le Comité des régions (organe consultatif) ;

En fonction des domaines d'actions envisagés, le poids et l'importance de ces institutions et organes européens varient. Dans la plupart des cas, les décisions sont prises par le « triangle institutionnel » composé de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.

Un budget propre

Le budget européen est adopté tous les ans par le « triangle institutionnel » et s'inscrit dans un cadre financier pluriannuel fixé pour 7 ans. Il permet d'assurer le fonctionnement de l'UE et de mettre en œuvre les politiques européennes. Le nouveau budget pluriannuel (2021-2027), a été validé en décembre 2020. Il a été fixé à 1 074,3 milliards d'euros. Il s'accompagne d'un plan de relance inédit de 750 milliards d'euros sur trois ans, baptisé EU Next Generation, ainsi que de 16 milliards d'euros de revenus issus principalement d'amendes infligées par l'Union européenne.

Une relation privilégiée avec d'autres organisations européennes

L'Union européenne coopère avec d'autres organisations européennes, notamment :

- le Conseil de l'Europe : fondée en 1949, cette organisation intergouvernementale, installée à Strasbourg, est chargée de défendre les droits de l'Homme et la démocratie et de valoriser l'identité culturelle européenne. Le Conseil de l'Europe est à l'origine de la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) signée en 1950 ; il regroupe 46 pays membres.
- l'Association européenne de libre-échange (AELE) : créée en 1960, elle regroupe aujourd'hui 4 pays : la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein et favorise les échanges économiques entre ces pays ;
- l'Espace économique européen (EEE) : signé en mai 1991, en vigueur depuis janvier 1994, regroupe aujourd'hui 30 pays : les 27 membres de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

Symboles de l'Union européenne

L'Union européenne est identifiée par différents symboles :



- **un drapeau** : 12 étoiles jaunes sur fond bleu forment un cercle en signe d'union. Le nombre de 12 est symbolique : invariable, il n'indique pas le nombre de pays membres mais symbolise la perfection et la plénitude ;



- **un hymne** : « l'Ode à la Joie », prélude du 4ème mouvement de la IXème symphonie de Ludwig van Beethoven. En 1985 ce thème musical devient l'hymne officiel de l'UE. Sans paroles, il doit transmettre les idéaux de liberté, de paix et de solidarité que souhaite diffuser l'Europe ;



- **une fête** : la « Journée de l'Europe » est célébrée le 9 mai, en souvenir de la déclaration Schuman de 1950, véritable point de départ de la construction européenne ;



- **une monnaie unique** : l'euro. Le traité de Maastricht propose la mise en place d'une monnaie unique dans l'UE. Les pièces et billets sont introduits depuis le 1^{er} janvier 2002 dans les pays remplissant les conditions requises. Actuellement 20 pays font partie de la zone euro



- **une devise** : "Unie dans la diversité", apparue officiellement en 2004, illustre la volonté de l'UE de faire en sorte que les différentes cultures, traditions et langues des Européens soient un atout pour le continent.